



Reduction temps de travail

Par **manu85450**, le **25/03/2009** à **13:03**

je vous expose mon problème.

La société pour laquelle je travaille à été racheté au moi d'octobre 2008. Après une réorganisation interne, la société a toujours des difficultés financière. Ce matin mon directeur nous a convoqué moi et ma collègue afin de trouver une solution, notre poste est effectivement en sous rendement.

Notre société doit licencié 2 personnes voir 3. Notre directeur nous a proposé de trouver une solution pour éviter de licencier une de nous deux.

Voici mes interrogations :

Peut on recourir au chômage partiel pour l'un de nous deux ?

Si nous acceptons une réduction de temps de travail accompagnée d'une réduction de salaire et si malgré cela la société doit fermer, quelle seront les conséquences sur notre droit au chômage (calculé sur les derniers mois ou sur l'ensemble de notre temps de travail?)

D'avance merci